

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 décembre 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016**

**2016 DAE 86 G-DASES** Subvention (350.000 euros) et convention avec l'association Aurore (15e).

**Mme Dominique VERSINI, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 3411-1 et les suivants ;

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 novembre 2016, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association Aurore (15e) et de l'autoriser à signer une convention avec cette association ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Aurore.

Article 2 : Une subvention de 350.000 euros est attribuée à l'association Aurore, sise 3, rue Emmanuel Chauvière (15e) (Simpa N°2541/dossier 2017\_00295) au titre de l'exercice 2016.

Article 3 : La dépense correspondante, sera imputée :

- d'une part, pour 130.000 euros,  
au chapitre 017, rubrique 561, nature 6568, du budget de fonctionnement du Département de Paris 2016,  
sous réserve de la décision de financement.

- d'autre part, pour 220.000 euros,  
au chapitre 017, rubrique 564, nature 6574, DF 34019 du budget de fonctionnement du Département de Paris 2016, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**



**Anne HIDALGO**